

Assurance chômage : LA CFE-CGC prend ses responsabilités

Après un mois de discussion sur le régime d'assurance chômage, les négociations ont abouti à un compromis acceptable par la quasi-totalité des partenaires.

Lors de cette négociation, la CFE-CGC est restée fidèle à ses principes :

- La réaffirmation de la nécessité d'un régime paritaire d'assurance chômage ;
- La défense du caractère assurantiel du régime d'assurance chômage dans lequel l'indemnisation chômage est proportionnelle au salaire antérieur pris en compte pour la cotisation.
- La recherche de la plus grande équité possible par une réparation équilibrée du poids des économies à réaliser sur l'ensemble des acteurs de l'assurance chômage : salariés demandeurs d'emploi et entreprises.

En mettant à contribution les entreprises avec une cotisation augmentée de 0,05%, les employeurs acceptent l'effort nécessaire pour contribuer à l'amélioration du régime tout en incitant les branches les plus utilisatrices de contrat court à faire évoluer leur pratique.

Dans la même veine, cette négociation, via le calcul de l'indemnité journalière, permet de supprimer des effets d'aubaine favorisant l'acceptation par les salariés dans certains secteurs d'une forme intense de permittence. En effet, dorénavant, les cas où, à salaire horaire équivalent, une personne qui alterne courtes périodes de chômage et courtes périodes d'emploi touchaient un revenu global supérieur à celui d'une personne en CDI à temps plein, sont corrigés.

Cet accord est également venu corriger le différenciel spécifique d'indemnisation que la convention de 2014 avait fixé à 180 jours. En le limitant à 150 jours et en modifiant sa formule de calcul, l'accord du 28 mars 2017 fixe un différenciel d'une durée plus raisonnable.

Dans une période où le paritarisme est injustement attaqué, les partenaires sociaux ont su faire preuve de maturité et de responsabilité.

En adaptant, par un effort concerté, les paramètres du régime afin que l'assurance chômage continue de jouer son rôle d'amortisseur social ils prouvent leur capacité à intervenir pour faire face à une situation économique dégradée. La crise financière qui dure depuis presque dix n'a pas fini de produire ses effets sur un niveau de chômage inacceptable.

La CFE-CGC invite les candidats en campagne pour la présidentielle à réfléchir à la juste place qu'ils doivent donner aux partenaires sociaux dans leurs programmes de gouvernance s'ils veulent donner corps à leurs discours de redressement.

<http://www.cfecgc.org/actualite/emploi/assurance-chomage-la-cfe-cgc-prend-ses-responsabilites/>

Pierre Jan - Relations Presse et institutionnelles

Tél. : 01 55 30 12 92 / 06 32 05 69 02 / E-Mail : pierre.jan@cfecgc.fr